



Samedi 10 AVRIL

**PROCES VERBAL  
ASSEMBLEE  
GENERALE  
EXTRAORDINAIRE  
TELEPHONEE**

**2010**

---

# Liste des participants

## LIGUES REGIONALES

NOM	PRESENTS	EXCUSES
ALLANO Daniel	1	0
BARRAUD Elisabeth	1	0
BAZOGUE Daniel	1	0
BENASSI Dominique représenté par M. GRAZIETTI	0	1
BREYNE Jean-Philippe	1	0
BUNIET Jean-Michel	1	0
DINANE Félix	0	1
FAUBERT Michel	0	1
GARDE Jean-Louis	0	1
GOSSE Cédric	1	0
GROSSETETE Jean-Marc	1	0
HUOT-JEANMAIRE Françoise	1	0
LANG Philippe	1	0
LORIGNY Patrick	1	0
MAIRE Denis	1	0
MALPEL Thierry	0	1
MEUNIER Eric	0	1
OLIVE Lilian	1	0
PORCHER Patrick	1	0
POULET Patrick	0	1
SABATHE Jean-Claude	1	0
SOIN Patrick	1	0
TYBURN A. Serge	1	0
VIDIL Andrée	1	0
WUILLOT Guy	1	0
ZIENKIEWICZ Jean-Claude	0	1

## **COMITE DIRECTEUR**

<b>NOM</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>EXCUSES</b>
<b>BARTHOD Anne-Zélie</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>BAUDRAND Jacky</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>BIGOT Pierre</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>BOUCHARD Jean-Loup</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>CAMOUS Isabelle</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>CHABANNES Emmanuel</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>DELAGRANGE GAUTHIER Valérie</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>FOUMANN Liala</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>FRITSCH Guillaume</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>FRIZZA Dominique</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>GASQUET Frank</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>GODEL Pascal</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>IACONO Gérald</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>JAEGER Denis</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>LAPARADE Jacques</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>LEGRAND Christophe</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>LESCURE Philippe</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>LHUISSIER François</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>MONSERAT Michelle</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>PY Alexandre</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>SAGARY Dominique</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>SAINT-JEAN Bernard</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>VINCENT Gregory</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

\*\*\*\*\*

# Assemblée Générale Extraordinaire

## Téléphonée

### 10 avril 2010

\*\*\*\*\*

4

**Philippe LESCURE** : Bonjour à tous, merci d'être présents. Est-ce que nous avons le quorum ?

**Guillaume FRITSCH** : Je vous propose de faire l'appel afin que chacun signifie oralement sa présence. Daniel ALANO, Daniel BAZOGE, Pierre BIGOT, Jean-Philippe BREYNE, Jean-Michel BUNIET, Isabelle CAMOUS, Valérie DELAGRANGE GAUTIER, Pascal GODEL, Cédric GOSSE, Jean-Marc GROSSETETE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Christophe LEGRAND, Michelle MONSERAT, Alexandre Py, Jean-Claude SABATHE, Patrick SOIN, Serge TYBURN, Vincent GREGORY, Guy WUILLOT. Y a-t-il des personnes présentes qui n'ont pas été appelées ?

Emmanuel CHABANNES, Elisabeth BARRAUD, Patrick LORIGNY manifestent leur présence.

**Philippe LESCURE** : Je vais vous faire part des personnes absentes qui se sont excusées, ce qui permettra aux légers retardataires de nous rejoindre. Par ordre alphabétique, je vais excuser : le Docteur Jean-Louis BOUCHARD, Michel FAUBERT pour la ligue du Limousin, Liala FOUMANN, Dominique FRIZZA, Jean-Louis GARDE pour la ligue d'Aquitaine, Franck GASQUET. J'excuserai aussi Jacques LAPARADE, François LHUISSIER, Thierry MALPEL, Patrick POULET. Ainsi, je salue à nouveau toutes les personnes présentes, et vous propose d'ouvrir cette assemblée générale téléphonée, le quorum semblant atteint.

**Guillaume FRITSCH** : Effectivement, le quorum est atteint à 97 voix et 13 ligues présentes ou représentées. 15 ligues sont aujourd'hui représentées pour un total de 128 voix. Nous avons donc bien le quorum et cette Assemblée Générale peut donc se tenir.

**Philippe LESCURE** : Merci Guillaume. Je voulais saluer et, à la fois informer les membres du Comité Directeur et les Présidents de Ligues, de la présence parmi nous de Jean-Philippe BREYNE, le nouveau Président de la Ligue d'Auvergne, élu lors de la dernière Assemblée Générale. J'en profite pour saluer Jean-Philippe, que nous voyons avec plaisir, revenir parmi nous. Bienvenue Jean-Philippe.

**Jean-Philippe BREYNE** : Merci Beaucoup Philippe, c'est gentil.

**Philippe LESCURE** : Je vous propose de rappeler brièvement la raison de cette Assemblée Générale téléphonée exceptionnelle, qui est inhabituelle. Lors de notre Assemblée Générale annuelle, qui s'est déroulée il y a quelques semaines à Poitiers, au Futuroscope, nous avons débattu d'un sujet, présenté dans les comptes de 2011, sous le vocable « droits additionnels à la licence manifestation ». En fait, il s'agissait de prévoir un nouveau système de calcul, qui aurait permis de mettre en place un tarif particulier pour les organisations dont les droits d'inscription sont très significatifs, voire très

élevés. La mise en place de cette nouvelle règle aurait permis par ailleurs d'aborder un certain nombre de dispositifs, y compris à des niveaux régionaux.

Sujet longuement débattu lors de notre Assemblée Générale, il a fait l'objet d'une adoption de principe, sur le fond, les modalités restant à déterminer car nous n'étions pas en capacité de le faire en séance plénière. Nous avons alors validé la mise en place d'un groupe de travail, que j'ai réuni rapidement, ayant pour mission de proposer un dispositif réfléchi et concret, répondant à nos objectifs.

Au regard des retours du groupe de réflexion, des remarques exprimées lors de réunions, nous avons du constater, lors de notre dernier Bureau Fédéral, que ce dispositif méritait une réflexion beaucoup plus approfondie. Ainsi, j'ai fait une proposition au Bureau allant dans ce sens, et c'est celle-ci que je souhaite vous soumettre ce matin.

En effet, c'est à l'Assemblée Générale de décider de la suite à donner à ce projet, c'est l'engagement que nous avons pris, c'est la raison pour laquelle je vous ai réunis ce jour.

J'ai donc exposé au Bureau Directeur la chose suivante. La première proposition, tant dans le fond que dans la forme, n'était pas partie sur les meilleures bases. Il y avait un manque de compréhension par certains, de lisibilité. Cela a prêté à de nombreuses discussions, ce qui était tout à fait normal. Si ce matin, nous étions venus en présentant les tarifs, cela aurait été, je crois, extrêmement compliqué d'en débattre par téléphone, compte-tenu des très nombreuses remarques, observations et de la légitime volonté à chacun de discuter de ce sujet.

Ainsi, j'ai proposé le dispositif suivant au Bureau Fédéral. Nous pourrions très bien poursuivre notre réflexion dans les mois qui viennent. Nous pourrions revoir, approfondir, discuter un nouveau scénario, au cours des mois à venir, dans le cadre de nos instances habituelles : commissions, bureau fédéral puis comité directeur fédéral pour aller jusqu'au séminaire des Présidents de ligues qui a lieu au mois de novembre.

Ce séminaire est un espace d'échange, de discussion. Il pourrait servir de support à un débat plus conséquent, pour voir l'élaboration d'un projet beaucoup plus abouti, qui serait présenté au comité directeur de janvier 2011, pour une validation finale lors de l'assemblée générale suivante, et une application pour la saison 2012.

Pour être tout à fait complet concernant le fond de cette proposition, ma réflexion m'amène à penser que la mise en place d'un droit additionnel, et ce dans une logique pédagogique, n'est pas forcément la meilleure réponse aux objectifs qui sont les nôtres. Je proposerai, dans le calendrier que je viens d'évoquer, de revoir l'ensemble de la copie des droits de la licence manifestation, autrement appelés droits d'organisation, avec deux objectifs :

- Le premier serait de tenter de limiter l'inflation des droits d'inscription sur certaines organisations
- Le second serait de ne pas surenchérir le coût de nos manifestations, nos organisations. Il y a une très grande majorité d'épreuves dont je n'entends plus parler du fait de leur coût élevé. Cette refonte des droits ne devrait surtout pas alourdir les droits d'organisations, au risque d'en voir disparaître.

C'est donc un travail pour une réforme globale du droit de licence manifestation, sur l'ensemble des épreuves, qui doit être mis en chantier dans les semaines qui viennent. Réflexion, discussion, qui aboutiront à une proposition, au séminaire, de cette refonte.

Le projet final sera proposé au CD, qui adoptera ou n'adoptera pas ce nouveau dispositif, au quel cas nous reviendrions au fonctionnement actuel.

Voilà pour cette proposition que je voulais vous faire ce matin et que je vous soumetts, sans plus attendre, mes chers collègues, et qui a été adoptée à l'unanimité par le bureau fédéral.

Je me tiens à votre disposition pour répondre à d'éventuelles observations.

Y a-t-il des questions ou des observations, ou est-ce que cette proposition peut être soumise à votre approbation sans difficulté ?

Personne ne souhaite s'exprimer ?

**Andrée VIDIL** : Je ne vois aucun inconvénient à ce que cette proposition soit soumise au vote.

**Philippe LESCURE** : Dois-je dire, comme l'adage « qui ne dit mot consent » ? Je crois que c'est la sagesse et je crois que c'est raisonnable. C'est la meilleure manière pour aborder cette question qui mérite qu'on s'y penche sans précipitation, que l'on trouve le meilleur dispositif et le plus consensuel. C'est ainsi que j'interprète votre absence d'intervention.

Si mon exposé a été clair, et en l'absence de remarques, je propose que nous passions au vote.

Guillaume, si vous voulez bien procéder à l'appel, afin que nos collègues puissent s'exprimer.

**Jean-Philippe BREYNE**: Excuse moi, tu l'as signifié tout à l'heure, ça faisait 4 ou 5 ans que je ne faisais plus partie de la ligue d'Auvergne. Il y a quelques éléments qui m'ont échappé, dont je n'ai pas pris connaissance depuis toutes ces années, est-ce que le but de cette démarche est d'augmenter le volume global ou d'en faire une distribution, de le ventiler différemment ?

**Philippe LESCURE** : L'objectif numéro 1, ce n'est pas d'obtenir un produit supplémentaire pour la fédération. L'objectif numéro 1 se décompose en deux orientations : la première effectivement est de tenter de limiter ou d'enrayer une inflation très importante de certaines organisations qui pratiquent des droits d'inscription extrêmement élevés. C'est ainsi proposer la mise en place d'un dispositif qui, tout en laissant la liberté du droit d'inscription sur laquelle il n'est pas question de revenir, nous incitons les organisateurs à ne pas dépasser des seuils que nous considérons comme raisonnables. Si la limite est franchie, c'est à la collectivité fédérale d'en recevoir une part qui paraît tout à fait légitime.

Je propose que l'on passe à l'adoption de cette proposition en faisant un appel nominatif.

**Guillaume FRITSCH** :

**Daniel ALLANO** : Oui et pas de commentaire.

**Elisabeth BARRAUD** : Oui.

**Daniel BAZOGE** : oui.

**Jean-Philippe BREYNE** : Oui.

**Jean-Michel BUNIET** : Oui.

**Cédric GOSSE** : Oui.

**Jean-Marc GROSSETETE** : Oui.

**Françoise HUOT JEANMAIRE** : Oui.

**Philippe LANG** : Oui.

**Patrick LORIGNY** : Oui.

**Jean -Claude SABATHE** : Oui.

**Patrick SOIN** : Oui.

**Serge TYBURN** : Oui.

**Andrée VIDIL** : Oui.

**Guy WUILLOT** : Oui.

**Guillaume FRITSCH** : Tous les Présidents de ligues se sont exprimés. Souhaitez-vous faire la même démarche auprès des membres du Comité Directeur, Président ?

**Philippe LESCURE** : Oui. Ils nous ont fait l'amitié d'être présents on va faire l'effort de les interroger.

**Denis MAIRE** : Je ne me suis pas présenté, je dis oui.

**Jacky BAUDRAND** : J'étais un peu en retard, je ne me suis pas présenté, je vous prie de m'en excuser.

**Guillaume FRITSCH** : Je passe aux membres du Comité Directeur.

**Jacky BAUDRAND** : oui

**Pierre BIGOT** : Oui.

**Isabelle CAMOUS** : Oui.

**Emmanuel CHABANNES** : Oui.

**Valérie DELAGRANGE GAUTIER** : Oui.

**Pascal GODEL** : Oui.

**Gerald IACONO** : Oui.

**Denis JAEGER** : Oui.

**Christophe LEGRAND** : Oui.

**Philippe LESCURE** : Oui.

**Michèle MONSERAT** : Oui.

**Alexandre PY** : Oui.

**Gregory VINCENT** : Oui.

**Guillaume FRITSCH** : Ai-je oublié quelqu'un ? Non. Donc, Président, c'est adopté à l'unanimité.

**Philippe LESCURE** : Je vous remercie pour cette adoption qui me parait à l'évidence recevoir votre approbation. C'est une décision sage et mature de votre part.

Nous allons procéder, dans les instances appropriées, à l'étude de ce projet et nous mettrons en œuvre ce que nous en aurons décidé, à l'occasion de cette assemblée générale téléphonique. Je pense d'ailleurs, de manière annexe, que les réformes que nous avons mises en œuvre sont tout à fait efficaces, car cela nous permet de procéder à une adoption d'un point particulier de façon assez rapide et simple. C'est une procédure qui est assez pertinente. Je vous remercie à nouveau d'être là ce samedi matin pour cette assemblée générale téléphonique. C'était le seul point prévu à l'ordre du jour, aussi, en l'absence d'éventuelles questions diverses pour lesquelles je suis toujours disponible, je vous propose de vous donner la liberté de ce samedi.

Il n'y a pas de questions diverses.

A très bientôt dans nos différentes instances. Je vous souhaite un très bon weekend, merci d'avoir participé et au plaisir de nous revoir très bientôt au sein de nos différentes réunions.

**Philippe LESCURE**

**Président**

**Patrick SOIN**

**Secrétaire Général**